

<b>Zeitschrift:</b>	Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
<b>Herausgeber:</b>	Alliance nationale de sociétés féminines suisses
<b>Band:</b>	1 (1913)
<b>Heft:</b>	13
<b>Artikel:</b>	L'Alliance à Zurich
<b>Autor:</b>	E.Gd.
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-248643">https://doi.org/10.5169/seals-248643</a>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 28.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

n'ont autre chose à faire qu'à rester au foyer, et n'ont pas besoin d'en sortir pour gagner péniblement leur pain, celui de leurs enfants, et quelquefois même ...de leur mari!

Le manuel de M. Sauser-Hall est employé dans les classes supérieures du collège de Genève, mais non pas — heureusement — à titre officiel. L'Association pour le Suffrage féminin de cette ville a fait auprès du Département de l'Instruction publique une démarche dont on peut espérer de bons résultats. Et le Comité de l'Association nationale suisse a décidé de prendre la chose en main, en ce qui concerne les cantons de langue française. Il en vaut la peine.

\* \* \*

Et puis, il y a l'affaire des prud'femmes qui est tout aussi significative. C'est, je le sais bien, une question purement genevoise pour le moment, mais qui intéresse les autres cantons, non seulement par solidarité, mais parce que des cas analogues peuvent, à un moment ou l'autre, se produire aussi chez eux.

Rappelons brièvement les faits.

En février 1910, le Grand Conseil, et en juin 1910, le peuple de Genève votaient un article de loi accordant aux femmes l'électorat et l'éligibilité en matière de tribunaux de prud'hommes. Cette disposition de simple bon sens ne fut jamais mise en pratique, par suite des lenteurs de la commission chargée d'élaborer un règlement d'application. Mais déjà une opposition sourde, se manifestant par d'extraordinaires arguments, avait pris naissance, qui aboutit en mars dernier à une demande d'initiative contre cet article de loi. Une à une, et surtout dans les cafés, les voix nécessaires furent recueillies, et maintenant, à une époque qui n'est pas fixée, mais qui peut être prochaine, l'article en question sera soumis une seconde fois à une votation populaire, qui risque, les électeurs ayant été travaillés dans l'intervalle par nos adversaires, de ne pas nous être favorable comme la première fois.

Nous estimons que la situation est grave, et dépasse même beaucoup comme portée la question des prud'femmes. Le fait que l'on veuille revenir sur une loi qui n'a pas encore été appliquée, et des résultats de laquelle il est par conséquent impossible d'arguer, est un indice symptomatique que toute cette campagne a un but nettement antiféministe. Quelques meneurs — que nous connaissons bien — cherchent à profiter de l'inertie et de l'ignorance d'une partie de la population pour étouffer dans l'œuf ce premier maigre succès féminin qui les gêne. Et cette tentative ne sera pas la seule. Nous avions déjà assez de peine à nous faire écouter quand nous demandons des réformes concernant la moralité publique, l'hygiène, la situation de la femme qui travaille...; si nous sommes battues au sujet des prud'femmes, nous en aurons beaucoup plus encore. L'atmosphère de crainte et de méfiance s'épaissira autour de nous.

\* \* \*

C'est pourquoi il importe d'avoir l'œil ouvert. Rappelons-nous que les hommes justes et loyaux qui viennent à nous, la main tendue, ne sont encore qu'une minorité d'élite, et que derrière la masse amorphe des indifférents se dissimulent de dangereuses hostilités. A bon entendeur, salut.

E. Gd.

P. S. — *Les Sociétés féminines et ouvrières genevoises ont décidé de mener énergiquement campagne en faveur de la loi sur les prud'femmes. Mais elles combattent les mains liées, ne disposant pas de l'arme essentielle en ce cas-là : le bulletin de vote. On*

*trouvera plus loin, aux nouvelles des Sociétés, le détail du plan de campagne qu'elles ont adopté, et qui, s'il est le seul qu'on puisse suivre, nécessite un effort pécuniaire considérable. Aussi s'occupent-on à constituer un fonds spécial pour cette campagne, en faveur duquel toutes les contributions, même les plus modestes, seront reçues avec reconnaissance. L'Administration du Mouvement Féministe se charge très volontiers de centraliser des dons à cette intention.*

*La discussion du projet revisé de loi sur les fabriques n'ayant pas été terminée dans la dernière session du Conseil national, notre collaboratrice, Mme Schaffner, ne pourra nous donner qu'en janvier la seconde partie de son article sur ce sujet. (Réd.)*

## L'Alliance à Zurich

Ce sont nos grandes assises féministes annuelles. A quiconque voudrait se rendre compte de ce qu'accomplissent dans le domaine de la vie sociale les femmes de notre pays, je conseillerais d'assister à ces séances. Elles sont le reflet d'une activité multiple et variée et démontrent bien que, depuis longtemps, nous avons appris à exercer nos devoirs, et que nous sommes mûres maintenant pour réclamer nos droits.

On commence à comprendre dans le public que nous sommes une force. Depuis 1907, on nous a toujours accordé pour nous réunir les salles des Grands Conseils — dont les échos doivent se reposer délicieusement durant nos séances si calmes et si dignes du brouhaha masculin auquel ils sont accoutumés! La presse parle de nous. Aussi, les lecteurs du *Mouvement Féministe* ayant déjà lu un ou plusieurs articles sur ce sujet, je voudrais, pour ne pas faire double emploi, ne pas donner ici un compte-rendu détaillé de ce qui s'est dit ou fait durant ces deux journées, mais étudier plutôt quelques points, d'un intérêt un peu spécial pour le grand public, mais important pour nous qui participons au travail de l'Alliance. Je ne ferai donc que mentionner les substantiels travaux de MM. Steinmann et Eugster-Züst relatifs à la nouvelle loi sur les fabriques, le très intéressant rapport de Mme Chaponnière-Chaix sur les réunions du Comité exécutif et des Commissions du Conseil international des Femmes à la Haye, le rapport annuel toujours si net et si précis de notre présidente, Mme Honegger; et, dans un autre ordre d'idées, la charmante soirée familiale offerte par les sociétés zuricoises, où les jeunes filles qui avaient joué une pièce de circonstance... d'après Hans Sachs! entendirent de la part de Mme Bleuler-Waser des paroles d'une haute inspiration. (Pourquoi l'habitude ne se prendrait-elle pas d'organiser chaque fois des séances de jeunesse, dans lesquelles on attirerait l'attention de celles qui, demain, seront des femmes, sur leurs devoirs et sur leurs responsabilités?) Arrêtons-nous plutôt à la partie administrative. Que l'on ne fasse pas la grimace : c'est de l'excellente gymnastique parlementaire, dont toutes nous avons besoin!

L'année dernière à Lucerne avait été voté, on s'en souvient peut-être, un article additionnel aux statuts, admettant dans l'Alliance, jusqu'ici fédération de sociétés uniquement, des membres individuels. Cela n'avait pas été sans une vive opposition, plusieurs sociétés estimant, à bon droit nous semble-t-il, que l'arrangement était boiteux, hybride, en contradiction avec les principes fondamentaux de notre Association nationale. De plus, la remarque fut faite, après coup il est vrai, que cette modification avait été votée non à l'unanimité, ainsi que semblait l'exiger un

article des statuts, mais à la majorité. Avec la loyauté qui la caractérise, M<sup>me</sup> Honegger, quoique partisan fervent de l'admission des membres individuels, revint sur la question en exposant l'irrégularité commise, et offrit à l'assemblée de remettre en votation ce fameux article additionnel. L'assemblée fut d'accord, et l'unanimité n'ayant pas été obtenue, l'article admettant des membres individuels tomba. Des observateurs superficiels pourront sourire et dire que nous nous montrons les dignes descendantes de Pénélope en défaisant une année ce que nous avons fait l'année précédente! Je crois au contraire qu'il faut admirer le principe de droiture et de modération qui a poussé toute une partie de l'assemblée à revenir sur une conquête qui lui était chère parce qu'elle n'avait pas été obtenue suivant les règles admises. Des électeurs hommes en auraient-ils fait autant?

Plusieurs sociétés de la Suisse romande, trouvant que le vote de Lucerne avait été un vote de surprise, avaient proposé que dorénavant toute décision importante fût soumise à deux assemblées générales. C'était sage. C'était s'inspirer en effet du principe qui partage le pouvoir législatif en deux Chambres, pour éviter que des résolutions soient trop hâtivement prises, ou qui exige plusieurs débats avant une votation définitive. L'assemblée n'a pas été d'accord, quelques déléguées alléguant que l'article 5, qui veut l'unanimité, était une garantie suffisante. Peut-être la proposition pourra-t-elle être reprise si, comme il en est question, une demande d'abrogation de cet article 5, qui impose à l'Alliance une allure de tortue, est présentée.

\* \* \*

Il y aurait aussi beaucoup à dire sur la question des Commissions. Plusieurs d'entre elles ont présenté des rapports intéressants qui prouvent de leur vitalité: mettons hors pair la Commission pour l'Assurance-maternelle qui a travaillé dix ans avant d'obtenir que le principe de l'égalité des sexes et de l'assurance pour les femmes en couches fût inscrit dans la loi, et qui a maintenant devant elle la grande tâche de faire profiter des heureuses dispositions de cette loi toutes celles qu'elles concernent. On trouvera plus loin un chaleureux appel de M<sup>me</sup> Pieczynska, présidente de la Commission, à cet égard, ainsi que des détails sur ce travail. — La Commission de l'Enquête a elle aussi présenté un rapport intéressant: aux termes de la décision prise à Lucerne l'année dernière, l'Alliance se livre à une enquête sur les conditions du travail dans les professions féminines non soumises à la loi sur les fabriques, ceci pour servir de base aux demandes à adresser quant à une future loi sur les arts et métiers. Malheureusement, le délai fixé pour la fin de cette enquête est, à notre avis, trop court: on a voulu faire d'une pierre deux coups en exposant à Berne en 1914 les résultats obtenus, et nous craignons fort que ce double but ne nuise au travail entrepris. Une enquête est une œuvre de patience, de longue haleine, aussi bien que de probité scientifique; or, à vouloir se contenter de quelques centaines de réponses, à vouloir généraliser hâtivement des cas uniques, déduire des conclusions de données qui peuvent être exceptionnelles, on fait œuvre inexacte, et dans ce cas, plus que dans tout autre, œuvre mauvaise. Mieux vaut mille fois renoncer à la satisfaction de donner cette preuve tangible de notre activité que gaspiller pour une enquête qui, dans ces conditions, ne prouvera pas grand'chose, les fonds mis à notre disposition, et surtout que nous faire taxer de légèreté et de superficialité. Nous avons énergiquement soutenu à Zurich ce point de vue, qui est aussi celui du groupe de l'Union des Femmes de Genève qui s'est occupé de l'enquête; mais nous n'avons pas trouvé d'écho, et l'on nous a affirmé que les réponses qui, au bout de six mois, n'étaient

pas parvenues aux enquêteuses ne leur parviendraient pas davantage plus tard... C'est que peut-être on s'est borné à distribuer des feuilles d'enquêtes, au lieu d'agir personnellement. Rien d'étonnant dans ce cas que les réponses ne rentrent pas!

Il y a encore la question de la Commission du Suffrage que nous voudrions soulever, et qui est bien complexe. D'un côté, il est nécessaire que la position de l'Alliance à l'égard du suffrage féminin soit affirmée par l'existence de cette Commission; d'autre part, nous ne pouvons nous empêcher de trouver que cette Commission fait double emploi avec l'Association pour le Suffrage féminin, d'autant plus qu'elle est uniquement composée de membres très actifs des groupes de cette Association. N'y aurait-il pas plutôt intérêt à concentrer ces forces au lieu de les éparpiller, alors que le labourage — non la moisson — est si grand et qu'il y a si peu d'ouvriers? On nous dit que cette Commission a un travail éducatif à accomplir parmi les sociétés affiliées: je le veux bien, mais qu'a fait d'autre jusqu'à présent l'Association pour le Suffrage? Et même ce travail d'éducation, qui s'est fait surtout par la publication de brochures, a-t-il obtenu des résultats? puisque les sociétés ne comprennent quelquefois pas du tout ce que l'on attend d'elles, et remettent tout simplement ces brochures aux associations suffragistes de leur ville, en pensant que l'on s'est trompé d'adresse.

D'ailleurs les Commissions vont être réorganisées. A la proposition de deux sociétés antialcooliques de fonder une Commission spéciale pour s'occuper d'antialcoolisme, le Comité a répondu par la contre-proposition, qu'a acceptée l'assemblée, de créer une grande Commission, dont le nom français reste à trouver (celui de Commission du Travail qui figurait au programme, ne répondant absolument pas à son but) et qui formerait au fur et à mesure des besoins de petites Commissions dans lesquelles on travaillerait pour tous les grands problèmes sociaux qui nous préoccupent: antialcoolisme, hygiène, prostitution, questions ouvrières et professionnelles, etc., etc.

\* \* \*

Ces deux journées si fécondes et à l'atmosphère de franche cordialité, ont eu cependant leur ombre. Des places étaient vides dans l'assistance: celle de M<sup>me</sup> de Mülinen, retenue chez elle par la maladie, de M<sup>me</sup> Stocker-Caviezel, la doyenne au cœur si chaud et à l'esprit si net, qui était clouée dans son lit, alors que l'Alliance se réunissait à deux pas d'elle, dans sa propre ville, et celle de Dr Farner, décédée dans le courant de l'hiver dernier. Et il n'était pas besoin du magnifique legs de 30.000 fr, fait par elle à l'Alliance pour que sa mémoire ne soit point oubliée.

L'année prochaine, ce sera Vevey, puis Genève qui recevront l'Alliance. En effet, notre ville, après avoir fêté en juillet les hommes suisses, verra débarquer à leur tour en automne les femmes suisses. Nous attendons beaucoup de cette forme de célébration de notre centenaire. Nous croyons qu'elle aura une heureuse influence pour le succès de notre cause chez nous. Et nous remercions les sociétés de l'Alliance de l'avoir compris.

E. Gd.

## Les femmes et la loi fédérale sur l'assurance-maladie

Il est parfois un peu attristant de constater que, le plus souvent, les efforts auquels nous nous livrons pour le bien de la femme, pour son développement et son affranchissement, sont des entreprises de longue haleine, dont le but est lointain, et auxquelles nous travaillons sans savoir si nous verrons de nos